

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Il y a des journaux de Paris jusqu'au 24 septembre par la voie du Havre, et de Londres jusqu'au 30, par celle de Liverpool.

Les nouvelles sont peu importantes.

Le choléra vient d'éclater à Toulon, non seulement dans la ville, mais à bord des vaisseaux de guerre.

Les avis de Madrid vont jusqu'au 20. Cette ville était encore en état de siège. Don Carlos était à Guadalajara. Le télégraphe annonce qu'Espartero avait atteint son arrière-garde le 19, et l'avait mise en déroute.

Les anglais faits prisonniers à Andouin ont été fusillés : les victimes sont au nombre de 132.

Les avis de Lisbonne vont aussi jusqu'au 20. La reine avait donné le jour à un prince. Saldanha s'était retiré vers le sud-est ; Bomfin le poursuivait.

(Extraits de la Minerve)

SERMONS POLITIQUES !

Que nous vivons bien dans un règne d'abus et de scandales ! L'autre jour, c'était M. le curé de St. Polycarpe qui, à l'instar de quelques-uns de ses confrères, montait en chaire pour prêcher la politique, et faire le panégyrique de la trop fameuse reine Elizabeth, Penamé le plus implacable qu'ait jamais eu la religion catholique. Aujourd'hui c'est M. le Curé de Québec qui prêche l'obéissance passive, c'est-à-dire la servitude. En vérité, à voir ce qui se passe autour de nous, on dirait que tout est bouleversé et qu'un esprit de vertige s'emparant des têtes gouvernementales et des têtes sacerdotales, les fait mouvoir pêle mêle dans le tourbillon des passions humaines. C'est une vraie révolution mais où personne ne voit clair, et qui se fait par le petit nombre aux dépens du grand.

Le dimanche, 22 courant, Mr. Baillargeon fit, dans la cathédrale de Québec, non pas un sermon, non pas une exhortation pieuse tirée des saints préceptes de l'Écriture, comme on aurait pu s'y attendre, mais un discours politique, une harangue en bonne et due forme et comme son excellence n'en a jamais faite de semblable ! Nous ne parlons pas pour rire. C'est l'exacte vérité. Et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que cette harangue a été donnée, le croira-t-on ? en récitation d'un article de gazette du *Libéral* ! *Momerie* ! s'écriera-t-on. Eh bien ! soit, c'est une momerie, mais qui mérite bien d'être signalée. Oui, lecteur, un prêtre catholique n'a pas cru faire acte d'impunité en récitant de la chaire consacrée aux enseignements religieux, les paroles profanes d'un papier public, sous le prétexte frivole de les réfuter, et ce prêtre c'est Mr. Baillargeon, curé de Québec ! Qu'on dise maintenant que le temps des miracles est passé !

Pour plus amples détails, nous renvoyons le lecteur à notre première page, où il trouvera un précis du discours politique ou pour le moins polémique du curé de Québec, ainsi qu'un excellent article du *Libéral* là-dessus. Seulement, nous ferons remarquer que l'article qui a mérité les honneurs d'une récitation aussi extraordinaire n'est pas du *Libéral* français ; mais la plume de Mr. Hunter, rédacteur du *Libéral* anglais, différence maternelle, puisque le premier est toujours rédigé par un catholique, et que l'autre l'est par un protestant. On ne saurait trop censurer le procédé de Mr. Baillargeon, comme attentatoire à la liberté de la presse, et propre à compromettre non-seulement le clergé, mais ce qui est infiniment plus la religion elle-même. Qu'on y pense bien, de semblables luttes ne se font jamais sans scandale, et le scandale doit retomber uniquement sur celui dont il dépendait de n'en pas faire. Ce n'est pas à dire qu'il faille priver les membres du clergé, parce qu'ils ont abjuré ce monde, des moyens de se défendre, quand ils se croient injustement attaqués. Loin de nous cette idée. Mais qu'ils se servent des voies légitimes, et qu'ils n'abusent pas de leur spécialité, car l'injustice la plus odieuse et la plus irréparable que l'on puisse faire à un adversaire, c'est de le combattre avec des armes dont l'usage lui est interdit. Sans doute que M. Baillargeon n'a pas fait cette réflexion, car il n'aurait pas voulu faire acte de lâcheté et d'injustice.

« Nous qui sommes chrétiens, mes frères abandonnons donc ces questions politiques pour nous occuper de ce qui regarde le salut de nos âmes. » Ces paroles, prononcées par M. Baillargeon dans son sermon du dimanche précédent, formaient pour ainsi dire le texte de l'article incriminé. Nous n'entrerons pas ici dans le mérite de la question de savoir si le *Libéral* a tort ou non, nous nous en tenons aux expressions rapportées ci-dessus. Nous ne trouvons pas mauvais, certes, qu'un prêtre cherche par état à nous inspirer le désir de nous occuper de ce qui regarde le salut de nos âmes, c'est là un devoir indispensable pour ceux qui veulent se créer des trésors dans l'autre monde ; mais les termes nous manquent pour exprimer notre surprise de voir un homme sensé, éclairé dire gravement à ses auditeurs : « Abandonnons donc nos principes politiques ! » Cette exhortation à l'apostasie n'est pas compatible avec les doctrines chrétiennes, 1^e. parce qu'elle a un côté immoral ; 2^e parce que, mise en pratique, elle entraînerait nécessairement le renversement des autorités constituées, ou interviendrait l'ordre de choses établi ; 3^e enfin, parce que

ce serait aggraver des injustices existantes et donner lieu à d'autres injustices peut-être plus grandes encore.

Le peuple ne lutte pas à proprement parler contre les autorités constituées, car le peuple lui-même est la première autorité et il est absurde de penser que le peuple puisse se combattre lui-même ; il lutte contre les abus, et il disait à ceux qu'il a chargés d'exécuter ses volontés : « Soyez justes, ou je vous retire mon mandat. »

Soumis à un système de gouvernement partiellement tolérable en théorie, et insupportable en pratique, le pays, comme l'a dit sir Francis Head, ressemble à un arbre fleuri. Tout ce qui ne rétrograde pas y demeure stationnaire et comme frappé d'immobilité. C'est en vain que le peuple cherche quelque adoucissement à ses souffrances. Les remèdes qu'il demande, et qui se trouvent pour ainsi dire prescrits d'avance, lui sont refusés. C'est en vain qu'il se plaint et qu'il montre ses plaies. Ses cris pénètrent à peine dans Downing-Street, qu'une main aussi cruelle qu'ingrate les étouffe et détourne d'ailleurs la vue pour ne pas voir les maux qu'elle même a causés. Jusqu'à présent le peuple a tout fait pour maintenir ses droits tant de fois violés, et pour obtenir qu'on ne les violât pas davantage impunément. Prières, supplications, remontrances, enfin toutes les soumissions possibles ont été faites de sa part, et toujours la preuve à la main qu'il ne demandait que l'exacte justice, que l'Angleterre aurait dû lui accorder de suite ne fut-ce que pour le récompenser de sa loyauté si solennellement reconnue. Mais on Pa constamment repoussé, bafoué, outragé, tellement que les hommes les plus éclairés et les plus vertueux de la Grande-Bretagne lui ont dit hautement et avec indignation qu'il était moralement tenu de se faire justice et de résister aux tyrans qui ne veulent pas la lui rendre.—Eh bien ! ce n'est pas assez d'être réduit à l'état voisin de l'esclavage, il faut encore se courber sous le faix il faut baiser le pied qui nous repousse et trembler à la voix du maître ! M. Baillargeon nous le dit : « Abandonnons donc ces questions politiques pour nous occuper de ce qui regarde le salut de nos âmes ! ! ! »

Est-ce là le sort envié par nos compatriotes ? Était-ce pour se faire si petits en 1837 qu'ils se montrèrent si grands dans leurs luttes du passé ? Serait-il donc vrai qu'ils n'auraient versé leur sang que pour se forger des fers ? S'il en est ainsi, que le clergé prêche tant qu'il le voudra l'obéissance passive, la soumission dégradante, la bassesse et la servilité. A la bonne heure ! Mais quant à nous, nous repoussons de toute l'énergie de notre âme la part qui pèserait sur nous de l'ignominie dont on veut frapper les Canadiens. Il ne sera jamais dit que nous ayons trempé dans ce crime de lèse-peuple. Nous avons eu déjà occasion de protester et nous protestons encore hautement contre les tentatives aussi coupables qu'insensées des autorités ecclésiastiques, de plonger le pays plus avant s'il est possible dans la dégradation politique dont il s'efforce de sortir, et dont il sortira en effet, malgré tout ce que l'on fera pour l'encourir et le garder dans l'esclavage. Nous connaissons trop nos compatriotes pour croire un instant que leur fermeté et leurs vertus civiques puissent se laisser ébranler par les contes en l'air de M. le curé Baillargeon ou de tout autre ecclésiastique, si haut placé qu'il soit. « L'ère des puissances a été brisée, et ceux qui ne faisaient que trébucher ont été ceints de force. »

Le *Liberal* anglais dans son No. subséquent désavoue hautement toutes les mauvaises intentions qu'on lui prête, et dit qu'il n'a voulu que signaler des abus ; qu'il n'a jamais eu la moindre idée, ni le désir d'attaquer les doctrines de l'Église catholique dont, tout protestant qu'il soit, il reconnaît la vérité des grands principes qui en sont la base. Mais, en homme éclairé, il sépare le principe de la chose, la loi, de l'homme ; l'esprit, de la chaire. Quant aux abus en particulier, il faut le dire, notre confrère avait beau champ, car quelle administration en est entièrement exempte ? L'usage observé par certains membres du clergé de faire passer en pays étranger des sommes considérables déposées pour des messes de commande, est sans contre-dit, un abus, et un abus des plus criants ; c'est priver d'autant le pays, qui a besoin de capitaux, et c'est aussi commettre une injustice envers une foule de jeunes curés canadiens qui pourraient disposer de ces fonds avec plus d'avantage pour l'objet auquel elles sont destinées. Si le *Liberal* voulait faire allusion à des abus de ce genre, quel est le citoyen ami de son pays qui le blâmerait ? Quel est même l'ecclésiastique impartial qui pourra y trouver à redire ?

GRANDE ASSEMBLÉE DE LA CONFÉDÉRATION DES SIX COMTÉS.

L'assemblée du 23 courant à St. Charles fera époque dans l'histoire du Canada. Les habitants les plus marquants des six comtés ont fait preuve de patriotisme, de zèle et d'union ; ils se sont montrés dignes de leur patrie et ils ont réalisé les espérances des bons patriotes. Honneur donc à ces braves et dignes citoyens ! Chacun paraissait pénétré de l'importance des travaux du jour. A midi précis, un coup de canon ayant été tiré, les citoyens réunis des six comtés, dont la population est un sixième de celle de toute la province, s'approchèrent, en même temps que les délégués des différentes paroisses. Le local choisi pour cette magnifique réunion se

trouvait précisément voisin de la demeure du fameux renégat Debartzch. En tête de la phalange patriote se trouvait le grand réformiste, l'honorable M. Papineau, habillé en étoile du pays. Arrivé sur le terrain, M. Papineau fut salué par la décharge d'une centaine de fusils et des coups de canon.

On avait érigé au centre du terrain où devait se faire la réunion un superbe *husting* sur lequel monta M. Papineau, accompagné des principaux de l'assemblée. M. Wolfred Nelson, de St. Denis, ayant été appelé à la présidence, Messrs. J. T. Drolet de St. Marc, et F. C. Duvert, de St. Charles, furent choisis comme vice-présidents.

Une foule de drapeaux et de bannières flottaient dans les airs et faisaient lire, entr'autres, ces inscriptions : « Fuis Gosford, persécuteur des Canadiens !—Vive Papineau et le système électif !—Honneur à ceux qui ont renvoyé leurs commissions, et à ceux qui ont été démis, infamie à leurs successeurs !—Nos amis du Haut-Canada : notre union !—Honneur aux braves Canadiens de 1813 : le pays, espère encore leur secours. »—« INDEPENDANCE ! »—« Les Canadiens ne mentent mais ne savent pas se rendre ! »—« Conseil Législatif ! » représenté par une tête de mort et des os en sautoire.—« Papineau et la majorité de la chambre d'assemblée ! »—« A bas Debartzch ! etc. »

On remarquait sur les lieux tous les principaux citoyens de la rivière Chambly, puis nombre de citoyens influents des parties éloignées du district.

Ce qui suit est un rapport des procédés des Six Comtés jusqu'à lundi soir.

A une assemblée générale des citoyens des Cinq Comtés de Richelieu, St. Hyacinthe, Rouville, Chambly et Verchères d'abord convoquée et tenue à St. Charles, lundi 23 Octobre 1837.

Le Dr. Wolfred Nelson de St. Denis fut nommé Président.

MM. Dr. Fr. Ch. Duvert, et Jcs. Touss. Drolet, M. P. de St. Marc, Vice-Présidents.

MM. A. Girod et J. P. Boucher-Belleville l'un de Verennes, l'autre de St. Charles Secrétaires.

Il se présenta une députation du Comté de l'Acadie, présidée par le Dr. C. H. O. Cote M. P. de Napierville, demandant l'admission de ce Comté dans la confédération de ces Cinq-Comtés.

Aux Electeurs des Comtés de Richelieu, Verchères, St. Hyacinthe, Chambly et Rouville.

CONCITOYENS,

C'est dans un tems de crise extraordinaire que vous vous réunissez tous pour proclamer vos droits et pour dénoncer la tyrannie d'un gouvernement à jamais odieux pour tout bon patriote Canadien. Combien est noble l'exemple que vous nous donnez aujourd'hui ! Combien vos compatriotes vous admirent ! N'en doutez pas concitoyens, la postérité chantera vos vertus civiques. La Patrie déchargée du fardeau qui l'opprime aujourd'hui, célébrera avec promesse et reconnaissance l'anniversaire de ce jour fortuné où vous vous assemblâtes tous pour délibérer sur ses intérêts les plus sacrés. Pour nous concitoyens, après avoir offert à l'Éternel nos prières les plus ferventes pour le succès de la cause commune de la patrie, nous sommes prêts à faire le sacrifice de ce que nous avons de plus cher au monde, pour arracher au vil esclavage, le sol, qui nous a vus naître, qui nous nourrit aujourd'hui, qui renferme nos familles, nos propriétés et les cendres de nos pères et destiné par la nature à recevoir nos dépouilles mortelles lorsque nous aurons cessé de vivre. Chargés par les électeurs du Comté de l'Acadie de vous adresser ce mémoire, nous ne pouvons laisser échapper cette belle occasion sans vous rendre la justice qui vous est due à de si justes titres. Votre patriotisme pur et indépendant a toujours fait notre admiration et c'est avec joie, concitoyens, que nous nous faisons un devoir de déclarer ici que grand nombre de nos précédés sont dus au bel exemple qu'un de vos Comtés (Richelieu) n'a cessé de donner à cette Province entière dans la lutte, qui s'est engagée dans ce pays entre l'orgueilleuse aristocratie et l'invincible démocratie. Le peuple entier de cette province répudia la première, pour se ranger tout entière sous les drapeaux de la seconde. Nés nous-mêmes enfants de ce peuple dont nous chérissions les droits, vivait parmi des compatriotes, dont les seuls desirs sont le bonheur et l'égalité pour tous, sentant le dégoût le plus profond pour tout ce qui tend à l'aristocratie, dont l'oppression du grand nombre en faveur du petit nombre paraît être le seul mobile, nous ne pouvons avoir d'autres principes que ceux de la démocratie la plus pure. En vain l'aristocratie corrompue de l'Angleterre veut-elle venir établir ses domaines sur les Canadas. Le peuple n'y consentira jamais ; son cri sera toujours pour la liberté, le pain de la vie et contre le despotisme, la nourriture de vils esclaves. Le peuple est fait pour dominer et non pas pour être méprisé ; sa voix doit être écoutée ; sa volonté consultée, ses lois respectées et ses ordres obéis.

Le système honteux et avilissant que la métropole a constamment suivi à notre égard ne nous laisse plus d'espoir d'obtenir justice.— Ses injustices récentes en pillant nos trésors nous font voir que nous ne sommes en sûreté dans cette colonie. Concitoyens ! si l'on a pas encore ouvertement attenté à nos vies, c'est que notre position géogra-

phique tient nos ennemis en balance et en respect. Le malheureux Irlandais, riche par la nation, appauvri par le joug de fer qui Poppine au-jour'hui, est un exemple frappant de ce qu'on peut faire nos loyers canadiens, s'ils n'entraient le voisinage d'une république libre des droits du peuple.

Concitoyens! rallions nous d'un bout à l'autre de cette province. Faisons voir à l'univers entier que nous sommes des hommes qui méritent d'être indépendants. Faisons sentir à nos ennemis que s'ils n'ont pas respecté la justice de nos plaintes il nous reste encore un moyen de les arrêter dans leurs projets iniques.

Concitoyens! le noble exemple que vous nous avez donné en unissant vos Cinq Comtés en une confédération a donné l'illie aux électeurs du Comté de l'Acadie de solliciter l'admission de leur Comté dans votre confédération et c'est cette honneur que nous osons solliciter au-jour'hui de votre part.

Chargés par le comité de vigilance de St. Cyprien de vous faire cette demande au nom des électeurs de ce comté, nous prenons sur nous de vous faire remarquer que la position géographique du comté que nous représentons au-jour'hui nécessite son adhésion aux autres et puis concitoyens, daignez ne pas oublier le patriotisme des habitants de ce comté. *Trompés indignement dans une première élection, il ont su se venger noblement dans une seconde nomination des candidats qui devaient les représenter en parlement.* Ils ont eu aussi leur part des ridicules persécutions d'un gouverneur faible et inhabile à tenir les rênes du gouvernement de cette province. La proclamation intempestive et imbécile a rencontré partout le mépris de ces honnêtes gens.

Nos frères les industriels de Londres n'ont pu s'empêcher de s'apitoyer à la lecture de ce mince document destiné à flétrir la réputation d'hommes probes et vénéralés de tout le pays. Ces destitutions injustes et arbitraires ont eu l'effet dans cette partie du pays de rechauffer les tièdes, de redoubler l'activité des patriotes zélés et de jeter le gouvernement provincial dans le mépris le plus profond, de même que les résolutions iniques de Lord John Russell avaient fait du gouvernement métropolitain.

Concitoyens! dans un temps de crise aussi important pour les destinées de ce pays, (notre patrie commune) comme députés des électeurs du comté de l'Acadie nous vous demandons l'admission de ce comté dans votre confédération et permettez nous concitoyens de vous assurer que jamais les électeurs du comté que nous avons l'honneur de représenter au-jour'hui ne seront surpassés par ceux d'aucun autre en fait de patriotisme, qu'au contraire ils auront toujours présent à leur mémoire le motto des dignes et braves Fils de la Liberté "En Avant."

Avant de finir concitoyens, permettez nous de vous faire remarquer que comme il est utile que chaque corps ait son chef, personne au monde ne nous semble plus digne de conduire la phalange patriotique que celui qui a passé sa vie entière à défendre avec talent nos droits et nos libertés. Concitoyens, à ces traits vous devez reconnaître l'homme L. J. PAPINEAU, le défenseur des droits canadiens.— Sous sa conduite, sous son égide le pays se relèvera du précipice où il est maintenant englouti par les machinations machiaveliques d'un gouvernement despote. En attendant, concitoyens, le jour où paraîtra la nouvelle étoile pour le bonheur du Canada, nous formons des vœux sincères que tout nous soit prospère dans l'œuvre sainte que nous avons entreprise.

Nous sommes, Concitoyens, vos frères démocrates.
Signé C. H. O. COTE,
C. HUOT,
J. B. LUKIN.

Comté de l'Acadie, }
ce 21 Octobre 1837, }

Sur motion de Mr. Simon Marchesseau de St. Charles, secondé par le Dr. E. N. Duchesnois de Varennes,

Résolu que les habitants électeurs des cinq comtés admettent avec transport dans leur corps leurs braves concitoyens de l'Acadie.

Ordonné que le mémoire du comté de l'Acadie présenté à cette assemblée soit inséré tout au long dans les minutes de cette assemblée.

Lu les lettres d'excuses des majors J. Bertrand et Constant Cartier père de la paroisse de Ste. Marguerite de Blairford, comme délégués de cette paroisse à cette assemblée, alléguant cause de maladie, ordonné qu'elles soient insérées.

Sur motion de M. A. Girod, de Varennes, secondé par Fr. Ch. Duvert, de St. Charles.

Résolu que les comtés de Laprairie et Missisquoi soient invités à se joindre à la confédération de ces six comtés, comme étant destinés par leur situation géographique même à former une partie intégrante de ces six comtés, et comme partageant les mêmes opinions, les mêmes principes patriotiques que professent les six comtés.

RESOLUTIONS SUR L'ETAT DE LA PROVINCE.

Proposé par Mr. W. Nelson de St. Denis, secondé par Mr. le Dr. Davignon de St. Marie.

10. Qu'à la suite et à l'exemple et des sages et des Héros de 1779 nous tenons pour évidentes et répétons les vérités suivantes, que tous les hommes sont créés égaux; qu'ils ont reçu de leur créateur certains droits inaliénables; qu'un nombre de ces droits sont la vie, la liberté et la recherche du bonheur, que c'est pour la protection et la garantie de ces droits que les gouvernements ont été institués parmi les hommes, ne recevant leur juste autorité, que du consentement des gouvernés, qu'alors qu'une forme de gouvernement devient destructive de ces fins, c'est le droit du peuple de l'abolir, et d'instituer un nouveau gouvernement, d'en asseoir les bases sur les principes, d'en organiser les pouvoirs sous les formes, qui lui paraîtront les plus propres à lui procurer bonheur et sûreté.

Proposé par Mr. René Boileau de Chambly secondé par Mr. le Capt. Vincent de Longueuil.

20. Que l'autorité de la Grande-Bretagne sur les Canadas ne peut et ne doit durer qu'avec la bonne volonté de leurs habitants, et ne peut s'appuyer sur la force brute qui ne confère point de droits, mais donne une injuste puissance qui ne doit valoir que jusqu'au jour d'une résistance efficace. Qu'à plus forte raison ils ont le droit de demander et d'obtenir, comme condition de leur allégeance volontaire, tels changements et telles améliorations dans la forme de leur gouvernement, que leurs besoins, les progrès du Pays depuis 1791 et leur présente situation, rendraient nécessaires à leur contentement à leur bien être.

Proposé par Mr. Louis Marchand de St. Mathias, secondé par Mr. F. Marie Tetro de St. Hilaire.

30. Que les destitutions arbitraires ordonnées depuis plus de trois mois; qui n'ont, au cessé encore mais se continuent journellement par le gouverneur en Chef, contre une foule de juges de paix, d'officiers de milice et de commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans les paroisses de campagnes, pour le fait d'avoir pris part aux procédés d'assemblées de comtés tenues par le peuple en revendication de ses droits envahis, prouve jusqu'à l'évidence qu'il y a un mépris de la prérogative de la couronne, en vue d'éloigner de ces charges, ceux qui après les avoir exercées avec intégrité et indépendance, avoient obtenu pour eux mêmes l'estime et la confiance publiques; pour la loi, le respect et l'attachement du peuple, afin de les remplacer par les instruments serviles, disposés à favoriser sa Politique violente; même sous le point du mépris universel de leurs concitoyens.

Proposé par Mr. L. Lacoste, M. P. P., de Beucherville secondé par Mr. Th. Franchère de St. Mathias.

40. Qu'il devient urgent dans des circonstances aussi fâcheuses de remplacer les officiers qu'une administration ennemie du pays nommera à ces charges par des hommes dignes de confiance. Que toutes les paroisses des six comtés soient invitées simultanément entre le premier de décembre et le premier de janvier prochains d'élire des juges de paix et amiables compositeurs et des officiers de milice. Et que pour leur élection et juridiction les réglemens du comté du lac des Deux-Montagnes soient provisoirement adoptés.

Proposé par Mr. T. Drolet M. P. P., secondé par M. le Dr. Duchesnois de Varennes.

50. Qu'en même temps que sous les peines énoncées dans les dits réglemens et sous les liens plus puissans de l'honneur, les réformistes des six comtés donneront aux officiers par eux choisis, obéissance et assistance au plus haut degré possible, ils formeront une opposition systématique contre les officiers qui seront nommés par lord Gosford de ce jour à celui de son départ de la province, leur refusant leur confiance, ne leur prêtant pas une aide cordiale, n'obtempérant à leurs ordres qu'autant qu'ils ne pourraient s'en dispenser, sans une violation manifeste des lois; et se cétant pour les faire poursuivre et punir dans tous les cas où ils se rendront coupables d'abus de pouvoir.

Proposé par M. le Dr. Duvert de St. Charles secondé par M. le Dr. Allard, de Belœil.

6. Que les habitants des six comtés se sont justement attendus, que le peuple ne voudrait pas continuellement être privés des bienfaits d'une législature locale, et que le conseil législatif serait amélioré de manière à assurer sa coopération avec la branche représentative de la législature, et son respect pour les besoins et les vœux de la masse du peuple, que loin d'avoir vu se réaliser de si justes espérances, on a au contraire dernièrement appelé à siéger dans le conseil un nombre de personnes, qui presque sans exception non seulement ne jouissent pas de la confiance publique, mais qui s'en sont rendus indignes sous tous les rapports qui par leur conduite et leurs opinions publiques se sont rendus l'objet de la haine du pays.

Proposé par M. P. Amiot, M. P. P., secondé par M. le capt. Bonnin, de St. Ours.

7. Que cette assemblée déclare que les dernières nominations au conseil exécutif de cette province sont également indignes de la confiance publique comme le sont les nominations au conseil législatif, qu'elles sont d'autant plus scandaleuses, qu'elles continuent le cumul des places, un des abus que lord Gosford avait lui-même dénoncés e. comme gouverneur en chef et comme commissaire royal et qu'elles confient aux-mêmes mains du pouvoirs législatifs exécutifs judiciaires.

Proposé par M. François Papineau de St. Césaire, secondé par M. H. Bon. Viger, de Beucherville.

8. Que cette assemblée ne voit dans ces différentes nominations rien autre chose que la continuation du vieux système de fraude et de déception qui enfin a déraciné tout sentiment de confiance dans le gouvernement de la métropole, et dans celui de la colonie et dans le conseil législatif, tel que maintenant constitué, qu'une preuve d'hostilité invétérée contre les demandes réitérées du pays; qu'une détermination opiniâtre et tyrannique de la part du gouvernement de Sa Majesté de protéger, et perpétuer les abus et griefs dont se plaint un peuple trop patient.

Proposé par M. Jos. Cormier de Contrecoeur, secondé par M. Clem. Gosselin de St. Hilaire.

9. Que les différents griefs et abus qu'a soufferts cette colonie pendant une longue série d'années ont été si souvent détaillés et par les représentants du peuple et que le gouvernement de Sa Majesté et le parlement britannique ont admis leur existence, qu'il devient inutile de les récapituler ici, vu qu'ils ont été dernièrement dénoncés par le peuple dans les assemblées primaires respectifs des comtés, et que des mesures pour remédier ont été proposées sur lesquelles les six comtés insistent de nouveau.

Proposé par M. Ls. Blanchard, M. P. P., de St. Hyacinthe, secondé par M. Jos. Séné, de St. Damase.

10. Qu'au lieu d'avoir honnêtement redressé les dits griefs et abus, tels qu'il était de son devoir de le faire, le gouvernement britannique et des deux chambres du parlement impérial ont menacé et ont intention d'anéantir les

droits fondamentaux de cette colonie. Et afin de forcer le peuple dans une basse et abjecte soumission à l'oppression qu'on lui prépare, on a recouru au même système de cécité et de terrorisme qui a déjà fiétri l'autorité britannique en Irlande. Que les magistrats et les officiers de justice jouissant de la confiance de leurs concitoyens, sont insolentement privés de leur office, parce qu'ils réclament trop leur pays pour sanctionner une agression inconstitutionnelle ou laisser violer impunément leurs libertés; et comme comble de nos malheurs, le présent gouverneur en chef a dernièrement introduit de grand corps de troupes armées dans cette province, dans un temps de paix profonde, pour détruire par la force physique toute résistance constitutionnelle, et pour compléter par la désolation et la mort, l'œuvre de tyrannie déjà résolue et autorisée au-delà des mers.

Proposé par M. Laurent Bedard de St. Simon, secondé par M. L. Boudreau de Ste. Marie.

11. Que tandis que nous trouvons lord Gosford coupable d'une atroce agression contre nos libertés par telle introduction de la force armée au milieu de nous, et comptant sur la sympathie de nos voisins, sur la coopération zélée de nos frères Réformistes du Haut-Canada et sur la providence pour l'occasion favorable de nous affranchir du système oppressif dont nous souffrons, nous déclarons, que plaignant le sort malheureux des soldats que nos ennemis désignent à rendre les vils instruments, de notre esclavage et de leur propre déshonneur, le peuple de ces comtés ne s'empêchera point d'obstacles sur la route des hommes appartenant aux régimens stationnés dans ce district s'ils désirent améliorer leur sort en gagnant les républiques voisines ayant surtout de fortes raisons de croire que nombre de ces soldats n'attendent que l'occasion pour se débarrasser de leur présent état onéreux et ennuyant.

Proposé par M. Côme Cartier de St. Antoine, secondé par Mr. Siméon Marchesseau, de St. Charles.

12. Que cette assemblée approuve l'organisation de l'association politique des "Fils de la Liberté," et qu'elle recommande aux jeunes gens de ces comtés de s'organiser de même et de former des branches de la société "des Fils de la Liberté" dans chaque paroisse, et d'entretenir une correspondance active, des rapports fréquents avec les "Fils de la Liberté" à Montréal et d'adopter leur organisation systématique, afin d'être préparés à se soutenir avec promptitude et effet les uns les autres, si les circonstances exigent d'eux la protection et la défense de leur libertés menacées.

Proposé par M. Dr. Dorion, M. P. P., secondé par M. Eust. Grette de Ste. Marie.

13. Que les délégués nommés dans différentes paroisses des cinq comtés sont priés de s'assembler, de nouveau en ce lieu demain à deux heures de l'après midi pour prendre en considération telles propositions ultérieures qui pourront alors leur être soumises.

WOLFRED NELSON, Président.
J. T. DROLET, Vice Président
F. C. DUVERT, }
A. GIROD, }
J. P. BOUCHER-BELLEVILLE, }
Secrétaires

CORRESPONDENCES.

M. L'EDITEUR,

Comment ne pas s'abandonner aux plus vifs sentiments d'indignation? Comment ne pas employer les expressions les plus dures et le langage le plus amer, quand en voit le mensonge et l'infamie, quand on voit une basse jalousie, une haine non pas de principes mais d'intérêt personnel, dans un éditeur, qui fut autrefois la voix dont se servit le peuple pour proclamer ses droits et ses libertés; qui menaça même plusieurs fois les tyrans de la censure et de la vengeance de ce peuple qu'il dédaigne et qu'il méprise au-jour'hui; quoiqu'à lui seul il doive son agrandissement? Mais voici quelle est la devise du jour de cet homme profond en turpitude et en hypocrisie: *J'ai mis de côté la vérité depuis que j'ai abandonné le peuple; il fallait que je fis conséquent avec mes principes.* Qui: mais fallait-il employer des moyens honteux? fallait-il avoir une haine invétérée contre un papier qui s'élève au préjudice de ses intérêts? Si vous voyez ce papier répandue dans toute la province, c'est à vous qu'il faut s'en prendre; il ne fallait pas cesser d'être la voix du peuple, et votre journal serait encore le seul papier et le papier chéri de ce peuple. On dit qu'en abandonnant la droite voie, vous avez tout perdu, même jusqu'aux sentiments de la bienséance. Je savais auparavant que la politesse ne fut jamais connue de vous, quoique vous teniez souvent à ce que les autres ne Poublient pas envers vous, mais je ne me serais pas imaginé que la grossièreté se trouvât à ce point dans un homme instruit et dans lequel on doit supposer de l'éducation: il est bien vrai de dire que la manière d'agir d'un écrivain dans la société passe jusque dans ses écrits. Voyez-en la preuve dans ces mots qui suivent: "il est possible cependant que de petits et minces journaux comme le *Liberal*, publiés à un prix qui les met à la portée des classes ouvrières fassent beaucoup de mal parmi des gens sans instruction et sans expérience." Je le demande à mes confrères ouvriers comme moi s'il est rien de plus grossier et de plus insultant? s'ils ne repoussent pas cette insulte je la repousserai pour eux et pour moi, je demanderai moi qui suis un de ses souscripteurs, si une grande partie de ses abonnés ne sont pas des ouvriers, bien que son papier soit de quatre piastres par année? A voir son langage, et la manière insolente et pédantesque dont il parle, on pourrait croire que ces paroles doivent être des oracles? mais qu'il ne s'y trompe pas; il verra plus tard, qu'elles ne sont pas des oracles. Vous êtes sorti, sans doute, M. Parent de quelque noblesse illustre, pour traiter avec tant de hauteur la classe pauvre et ouvrière, qui selon vous n'est pas la

peuple. Vous êtes tellement métamorphosé qu'on ne croit plus que vous êtes cet Etienne Parent né à Beauport, d'un honnête mais simple cultivateur. Remarque bien que je ne méprise point votre origine, elle est noble puis- que celle est honnête, et que j'aurais le même reproche à me faire, étant né comme vous d'un simple cultivateur, et n'étant encore qu'un simple ouvrier : mais, je dis que celui qui a été pauvre lui-même et de la condition du peuple, et qui reste comme citoyen ceux de cette classe je dis qu'il n'est pas citoyen lui-même. On dira peut-être que j'exagère et, qu'on ne peut pas donner ce sens aux paroles du *Canadien*; mais je me rappelle ce qu'il a dit dans un temps antérieur, lorsqu'il faisait entendre qu'il n'y a que les riches et les gens d'éducation qui soient des citoyens. Et bien vous verrez si les riches sont les seuls citoyens, vous le verrez dans peu; je le dis d'après ma propre conviction; vous qui nous insultez impunément aujourd'hui, vous sentirez alors que nous sommes citoyens que c'est nous qui dispensons les grâces, qui récompensons le mérite. A quels autres devez-vous la place que vous occupez aujourd'hui? au peuple. Je le dis encore, le jour n'est pas loin, où le peuple se lèvera pour s'asseoir sur les débris de l'anarchie, pour protéger, pour élever ses défenseurs, pour punir suivant leur mérite des imposteurs, des traîtres à la patrie, des hypocrites qui croient sans cesse qu'ils ont à cœur l'intérêt de leurs concitoyens, qu'ils en sont les seuls défenseurs tandis que s'ils pouvaient voir leur pays plongé dans la fange, ils se réjouiraient; pourvu que cela contribuerait à leur fortune et à leur agrandissement personnel. Quand vous levez-vous pauvres ouvriers mes concitoyens, pour faire subir un juste sort, à ces hommes qui non contents de vous trahir et de vouloir vous abuser, viennent encore meler l'outrage à tant d'infamie? y a-t-il encore bien des moments pour le moment de la vengeance? Oui, tremblez indignants personnages, qui vous êtes crus grands, parce qu'on suivait la voix du peuple, il vous entourait de ses faveurs comme d'un rempart; sachez que vous n'êtes plus rien des que ce peuple vous abandonne, et que vous n'êtes faits qu'avec lui. Quelle effronterie de nous faire croire que les riches ont seuls le droit de dicter les volontés du peuple et d'être appelés enfans de la patrie, tandis que c'est le pauvre peuple qui fait les plus grands sacrifices, qui pour protéger son pays donne de l'argent qu'il gagne à la sueur de son front, qui soupire après le moment de voir sa patrie libre et grande, et qui est prêt encore, à tout donner, même sa vie pour la défendre, et qui l'a déjà fait. Lorsque viendra le temps de la crise, ce ne sera pas M. Parent qui ira faire briller les armes à la vue de Pennemi, ce sera celui qui un instant auparavant allait la hache en main gagner de quoi nourrir sa famille et lui. Mais quand il prendra l'épée il saura où trouver ses ennemis, où trouver les traîtres. J'en appelle encore une fois aux ouvriers, je les conjure de ne pas souffrir qu'on les méprise si indignement, pour moi je ne le souffrirais pas.

UN OUVRIER.

A. M. J.-B. Rhéaume, Etudiant en Droit.

Où sont donc ces Anathèmes tant de fois prononcés contre le *Canadien*, et contre ceux qui daignaient s'en servir pour repousser les attaques dirigées contre eux? Comment avez vous donc pu vous résoudre à réquérir un petit coin de cette feuille, qui jadis vous faisait entrer dans de violents accès de fureur et de furensia, qui vous faisait débattre comme un petit enfant qui se bat dans un miroir? Mais que dis-je l'amour de la religion l'a emporté il a fallu donner au public un exemple de vertu à jamais mémorable et par là se rendre immortel. C'en est assez M. J.-B. Rhéaume votre gloire est à son comble, six lignes horriblement sublimes (y compris votre signature) en sont le garant.

En terminant permettez moi de vous demander ce que signifie le mot *athéisme* que vous avez si heureusement employé. Comme la lune paraît avoir un grand pouvoir sur vous dans ce moment, j'excuserai le retard de votre réponse.

Votre Ami,
MICHEL.

M. L'EDITEUR,

Nouvelle acquisition—Etienne Parent, écuycr, Editeur du *Canadien*, Greffier en loi de la Chambre d'Assemblée, Juge de Paix et défenseur de Lord Gosford, radoteur en chef, était à la Grande-Messe le jour de la Toussaint, en l'Eglise Cathédrale de cette ville.

EXTRAORDINAIRE.

Québec, 2 Novembre, 1837.

Note de l'Editeur.—Nous avons hésité à insérer la communication ci-dessus, vu que c'est quelque chose qui n'arrive pas souvent. Nous espérons que notre correspondant ne parle pas sur un oui dire lorsqu'il nous annonce un fait aussi rare.

LE LIBERAL.

QUEBEC, VENDREDI, 3 NOVEMBRE, 1837.

L'Editeur de la *Gazette de Québec*, qui mérite à juste titre, le surnom de Jésuite, paraît avoir oublié le pronom, *ego*, quand il parle de principes et d'honnêteté parmi les partisans politiques dégradés. Nous pensons qu'il mérite lui-même plus que tout autre, l'épithète qui se trouve à la fin de son article de lundi, *hommes éhoulés et sans principes*; Car on est l'homme, qui s'est plus honteusement dégradé et contredit dans la vie publique, que John Neilson? Mais continue le *savant Editeur*, les instructions de Sir George Prevost n'ont jamais entièrement été exécutées et

nous connaissons tous *quelles n'existent plus*. En admettant ceci pour un instant, ne sont elles pas toujours une preuve solennelle que le système inique et oppresseur dont on s'est servi envers la malheureuse Irlande était pour être mis en force en ce pays si on eut pu trouver une majorité de protestans diaboliques pour accabler les catholiques dans les paroisses. Quand à l'émancipation des Catholiques, nous pouvons dire hardiment que c'est l'association des catholiques Irlandais qui a forcé le ministère et la Chambre des Communes à passer une loi qui a été approuvée par l'univers entier.

Nous devons ajouter de plus que le peuple Irlandais ne doit pas avoir d'obligation à l'Angleterre pour la passation de cette loi, car les ministres n'ignoraient pas, que contre la force il n'y a rien qui puisse résister.

Nous recommandons à nos lecteurs la communication signée un *Ouvrier*; après l'avoir lue ils pourront facilement juger par eux mêmes sous quel point de vue ils doivent considérer M. Et. Parent. Nous pensons qu'elle aura l'effet de faire connaître entièrement la grossièreté et le peu de respect que l'Editeur du *Canadien* a pour ses concitoyens: Car y a-t-il rien de plus honteux, de plus ingrat pour un homme, qui après avoir été soutenu et encouragé par les Canadiens ses compatriotes, de venir aussi effrontément, et aussi impudemment leur dire, vous les Ouvriers de qui j'ai beaucoup eu d'argent, vous n'êtes que des ignorans &c. Eh? Pourquoi, pourquoi? c'est parce que vous ne voulez plus souscrire à son journal! Hélas, Hélas, *bonne sainte Anne priez pour lui*.

Nous avons reçu une communication ou on se plaint et peut être avec assez de raison de M. Brewer, Bibliothécaire de la chambre d'assemblée. Comme nous avons quelque égard pour un ancien serviteur qui ne paraît pas jouir d'une parfaite santé, nous prions notre correspondant de ne pas insister sur la publication de son écrit. Il est vrai que la mauvaise santé de M. Brewer n'est pas une raison assez forte pour l'excuser quand il est absent de son office. Il faut espérer que ce monsieur voudra bien considérer les difficultés et inconvéniens auxquels est exposé le public, lorsque la Bibliothèque est fermée, et faire en sorte que les plaintes cessent.

Il y a aussi un autre sujet de plainte, qu'il serait à propos de mentionner; c'est qu'on dit que M. Brewer est un peu trop complaisant pour certaines personnes à qui il permet de prendre et d'emporter avec elles, des journaux, &c. &c. quand il le refuse à d'autres. Si le fait que nous venons de mentionner est vrai, il serait à propos que l'officier qui doit commander au Bibliothécaire et veiller à ce qu'il remplisse son devoir prenne les moyens pour forcer M. Brewer à être un peu plus circonspect et plus juste. Nous pouvons d'après notre connaissance personnelle, dire que souvent nous avons demandé les journaux, et qu'on nous a répondu, M. Parent, M. Lindsay, &c. les ont. Nous ignorons par quelle autorité et e vertu de quel privilège ces messieurs peuvent avoir l'avantage de lire chez eux des papiers publics qui sont payés avec l'argent du peuple. Les abus partout où ils se rencontrent doivent cesser, et c'est pourquoi nous exigeons que justice soit faite.

Les mouvements militaires qui ont maintenant lieu en cette province, devraient exciter l'indignation dans les cœurs de tous les Patriotes. Quoi! Le peuple laissera-t-il le gouvernement abuser des pouvoirs qu'il lui a délégué et consentira-t-il qu'au lieu de la protection qu'il avait droit d'attendre, il soit journellement insulté? nous espérons et nous disons, non. Les mesures de l'exécutif devraient attirer l'attention de tous et nous induire à réfléchir sérieusement sur les sinistres projets que le gouvernement veut maintenant mettre à exécution pour faire de nous des esclaves. Les déclarations du peuple exposant les griefs qui existent en ce pays, vont être redressées avec les *canons les tambours les trompettes les fusils*; et ce sera par une force armée que la voix du peuple sera étouffée!

Nous ne devons plus espérer sous le gouvernement actuel, la liberté constitutionnelle, mais admettre que nous sommes à la merci, des hommes qui ne nous rendent justice que lorsque cela ne nuit pas à leurs intérêts et leurs caprices. Nous prions instamment tous ceux qui attachent de l'importance à être des hommes libres, de se réunir en corps afin de se protéger eux-mêmes et repousser la tyrannie que l'on va exercer contre eux. Personne ne doit oublier que c'est l'union qui fait la force.

PIRATERIE.

Les journaux de New York apportent la nouvelle extraordinaire de la prise par des pirates du paquebot *Susquehanna*, parti le 19 de Philadelphie pour Liverpool. Il avait été dit d'abord que ce paquebot était

porteur d'une somme de 100,000 dollars en espèces, mais on s'assura ensuite qu'il n'en contenait que 8 à \$10,000. On supposait que les pirates avaient attendu aussi le départ d'un autre vaisseau, le *Chandler Price*, pour Canton, et qui, s'il fut tombé entre leurs mains, leur aurait valu un riche butin.

Voici les noms des passagers:—M. et Mde. Humphrey, deux enfans et une servante; Ann Rawle, Mary W. Rawle, Rachel Sharpe, Henry, C. Corbitt, Henry Martin, Ed. Pleasant, de Philadelphie; Esther Hoppin, de Providence; Mary Ann et Anna Leilly, Cincinnati; Wm. A. Gray, de Norfolk; James Souly, de la Nouvelle Orléans; Henry Fox, de Bristol, Angleterre; Wm. B. McCrone, de Newcastle, et 40 autres passagers.

Voici ce qu'on lit dans un journal Américain au sujet de cette capture; les pirates, qui ont rendu visite au vaisseau le *Susquehanna* appartiennent à une Goëlette Texienne qui venait d'être réparée dans un des chantiers de Baltimore. Si c'est le cas, le Président Houston aura bien vite de quoi s'acheter une nouvelle paire de culotte, chose dont il a grandement besoin, car il paraît que celle qu'il porte actuellement a beaucoup d'usage.

On vient de nous dire que Robert Symes, le juge a paix *bannal*, doit refuser d'employer des gens qui lui ont demandé à servir comme hommes du guet, sous le vain et honteux prétexte de ce qu'ils sont de la même opinion que Papineau. Honte! Honte! à ceux qui tiennent une semblable conduite. Nous espérons que le public saura mépriser des êtres qui ne sont conduits que par le fanatisme, comme l'est le dit Symes.

Le Parlement Provincial est de nouveau prorogé au 9 décembre prochain; mais non pour la dépêche des affaires.

Il est à espérer qu'à cette époque le peuple convoquera lui-même l'assemblée.

Nous croyons de notre devoir de mentionner la conduite injuste et partielle que l'on s'obstine toujours à tenir ici dans les bureaux du Gouvernement. Nous ignorons pour quelle raison le gouverneur en chef, met tant de lenteur à donner son jugement, s'il en a encore, dans une affaire où il a été requis de le faire. Nous voulons parler d'une vente de terres consentie par le gouvernement à M. Jos. Dery, respectable cultivateur de l'ancienne Lorette, dans le courant de Juin dernier. Il paraît que M. Dery s'étant rendu adjudicataire de certains lots de terres dans le Township de *Gosford* aurait fait le premier paiement tel qu'il était convenu; mais peu de tems après il reçut une notification verbale de John Davidson agent des terres de la Couronne, l'informant qu'il ne pouvait pas, prendre possession de ses terres vu qu'un nommé J. H. Kerr se plaignait de ce que lui Dery avait acheté les terres pour d'autres individus que s'il eût dit que c'était pour lui, lors de la vente, il les aurait payées plus chères. Nous demanderons maintenant au public si en supposant que M. Dery eût acheté ces terres pour d'autres, si c'est la une raison pour que Son Excellence ou ses valets qui ne valent pas mieux que lui, refusent de mettre en possession un homme qui a acheté et payé en partie la propriété dont il s'est rendu adjudicataire. Il nous semble que si quelques-uns ont à se plaindre de M. Dery, ils peuvent porter leurs plaintes devant les Cours de Justice qui pourront décider qui a droit ou tort. Nous trouvons la conduite de Milord, dans cette occasion toutafait injuste, chose qui est assez étrange.—Voilà environ quatre mois que M. Dery a soumis sa plainte, et on n'a rien fait. Il ne convient pas à un Gouverneur de frauder qui que ce soit, et encore bien moins de soutenir ceux qui désirent le faire. Nous espérons donc que Milord voudra bien se donner la peine de se prononcer sur cette grande question, savoir si le gouvernement doit il est le premier Officier, peut recevoir de l'argent pour des terres qu'il ne veut pas livrer.

Nous souhaitons que son Excellence veuille bien s'il est en peine, requérir l'opinion des officiers en loi afin de l'aider à sortir de l'embarras qu'à dû lui susciter une question aussi *épineuse* que le plus simple de nos habitans pourrait décider en fumant sa pipe tranquillement comme Baptiste—Hélas pauvre Gosford vous auriez dû pour votre tranquillité, nous ne dirons pas honneur, car nous doutons que ce mot vous soit connu, rester dans votre pays sur vos terres où vous auriez pu boire plus à votre aise que vous ne le faites ici, du *Punch* au Whiskey.

COMITE CENTRAL ET PERMANENT.

Ce comité a tenu sa deuxième séance en sa Salle, le deux novembre courant, sous la présidence de Barthélémy Lachance, écuycr, et a passé les résolutions suivantes, entre autres:—

Proposé par A. N. Morin, écr., secondé par J. S. Légiaré, J. P.

Résolu,

Que les nominations récentes au Conseil Législatif

en presque totalité, ne sont pas de nature à satisfaire le Peuple du pays et à lui donner des garanties de protection, d'ordre, et de bon gouvernement; mais qu'au contraire nous regardons le dit Conseil comme encore plus hostile que par le passé aux droits et aux libertés de la province, et comme ne méritant en aucune manière la confiance publique, et destiné seulement à perpétuer à toujours la corruption, l'oppression et la tyrannie, à susciter et à alimenter les divisions et les haines, et à servir comme par le passé de boulevard et d'entourage à des administrations corrompues, et d'écho aux volontés arbitraires des oppresseurs de *Downing-Street* et de *St. James Palace*; et que nous n'avons non plus aucun respect, mais au contraire un profond mépris, pour la majorité du Conseil Exécutif actuel, dont plusieurs membres n'ont aucune mise ou propriété ni intérêt quelconque dans la Province, et que ce corps est composé avec la même tendance et dans les mêmes vues d'hostilité et d'opposition violente et illégale contre la représentation et le Peuple de la province.

Proposé par R. S. M. Bouchette, écrivain, secondé par N. F. Belleau, écrivain

Que le peuple de ce pays a vu avec indignation et voit encore journellement des mouvements militaires dans la province et un étalage partout de force armée qui est absolument incompatible avec l'exercice plein et entier des droits qu'il possède comme partie du peuple de l'empire britannique, de se réunir pour délibérer sur les affaires politiques du Pays disenter les mesures propres à prévenir l'anéantissement de leur liberté—et que nous ne pouvons voir ce développement de préparatifs arbitraires que comme un gage de la détermination tyrannique du gouvernement de vexer le Peuple du pays et le contraindre par la force physique de se soumettre aux violations qui ont été commises et qui se méditent de leur droits de citoyens et d'hommes libres—et nous sommes d'avis que cette parade bruyante d'une hostilité prochaine, ne doit qu'ajouter à l'énergie des amis de la réforme, dans l'organisation immédiate de toutes les forces morales et physiques du pays pour repousser l'oppression qui se prépare à grand frais et de triompher de la tyrannie.

Proposé par N. F. Belleau, écrivain, secondé par Dr. Rousseau.

Que dans l'état actuel des affaires politiques du pays, et dans la vue de se protéger contre les agressions de nos ennemis d'encourager tous les amis de la Chambre d'Assemblée, il devient nécessaire de faire organiser des corps de volontaires sur le plan suivi par les jeunes patriotes du Haut-Canada et de Montréal et que nous recommandons la formation de ces corps aux jeunes amis de la cause patriotique dans ce district

Proposé par C. Hunter, écrivain, secondé par M. Connolly.

Que nous avons le plus grand respect pour la fermeté, l'indépendance le patriotisme et l'honneur qu'ont montré dans leur conduite publique et dans leur correspondance avec les amis de l'exécutif, les magistrats et les officiers démis ou qui ont renvoyé leurs commissions par suite des vexations et persécutions du pouvoir; et qu'en leur leur exprimant à tous nos remerciements, nous prions en particulier ceux de ce district, dans le comté de Beauce et de Saguenay, le major Louis Tremblay, le capitaine J. B. Proulx, et le capt. Bélanger, d'en accepter le témoignage sincère.

Proposé par M. Quigley, secondé par M. Teed.

Que la déclaration de Daniel O'Connell telle qu'énoncée dans sa lettre datée du 2 sept. dernier, et adressée au peuple Irlandais, "que si les ministres persistaient dans leurs mesures inconstitutionnelles envers le peuple du Canada, lui, pour un votera contre eux dans chaque division pendant la prochaine session," est très flatteuse pour le peuple de cette province qui s'efforce d'obtenir la liberté, tel que l'a fait le peuple Irlandais pour qui ce comité a la plus grande sympathie et il est à espérer que l'exemple du libérateur de l'Irlande sera suivi par ses compatriotes ici, et qu'ils supporteront les droits et les intérêts de leurs pays adoptifs.

Proposé par Jos. Légaré, J. P., secondé par R. G. Belleau, écrivain.

Que nous voyons avec satisfaction que nos compatriotes du comté des Deux Montagnes et des six comtés de la rivière Chambly, à défaut de la protection que le Peuple avait droit d'attendre du gouvernement anglais, et qui est aujourd'hui remplacée par l'illégalité, la violence, les menaces et la loi des baïonnettes, se soient organisés d'une manière permanente pour aviser aux moyens de régler leurs affaires, et par des mesures sages et légitimes n'avoient pas à regretter l'action d'un gouvernement ennemi; et que nous regardons cette organisation comme devant être initié ailleurs, et comme gage des plus avantageux résultats.

Le comité s'est ajourné à jeudi prochain jour fixé pour leurs séances.

MARIE.

M. Thomas Rivard de la paroisse St. Germain Rimouski, à Dlle. Constance Bouché tous deux du même lieu.

PERDU DERNIEREMENT un Chien sous poil jaune et répondant au nom de Watch. Quiconque l'a trouvé est instamment prié de le remettre à sieur G. H. Quot, Marchand, Faubourg St. Jean.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, DEPARTEMENT DES BOIS ET FORETS.

Québec, 27 Octobre 1837.

AVIS public est par le présent donné qu'une VENTE de LICENCES pour couper du Bois sur les TERRES INCULTES de la Couronne, aura lieu à ce Bureau le MARDI, 14 Novembre prochain, à MIDI.

Les prix et conditions seront les mêmes que ceux énoncés dans l'annonce émanée de ce Bureau le 14 Aout dernier.

Les divers Journeaux publiés en cette Province sont priés de donner deux insertions à l'avis ci-dessus dans leurs langues respectives.

AVIS.—La Vente étendue de LIVRES ANGLAIS nouveaux annoncée pour JEUDI et VENDREDI 28 et 29 courant, est remise aux JEUDI et VENDREDI 5 et 6 octobre prochain à SIX heures précises chaque soir.

G. D. BALZARETTI.

27 Sept. 1837.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.

DEPARTEMENT DES BOIS ET FORETS,

Québec, 10e Octobre, 1837.

ON fait savoir qu'une vente de Licences pour couper du Bois sur les Réserves appropriées du Clergé, à l'exception de celles dans les Townships d'Arthabaska, Stanfold, Bulstrode, Aston, Maddington, Somerset et Nelson, aura lieu à ce bureau, le MARDI, SEPT NOVEMBRE, à MIDI,

Mise à prix pour le bois de chêne, } 1 1/2d.
Pin Rouge, } par pied cube, 1d.
Pin Blanc, } 1 1/2d.

Billots de Pin, Rouge de 12 pieds, à 7 1/2d, } pour cha.
Do do. Blanc, } que billo.
Do do. d'Épinette, } coupé.

Bois non écumérés, sur le pied de £10 pour chaque £100 de leur valeur estimée.

CONDITIONS.

Un quart-du prix d'achat devra être payé comptant, les trois autres quarts le 1er Octobre 1838, pour lesquels on exigera une obligation avec des sûretés suffisantes.

Le tout payable en monnaie ayant cours dans cette province.

On devra présenter une liste des lots et des rangées sur lesquels on désirerait obtenir la permission de couper des bois.

Les différents journaux publiés dans cette province sont priés de donner trois insertions à l'avis ci-dessus dans leurs langues respectives.

J. B. CORRIVEAU a en main un assortiment général de CASQUES à l'Américaine et à la Canadienne à ses Magasins No. 16 Rue Fabrique et No. 25 Rue Buade, faisant face au Parlement.

CASQUES, DRAPS, CASIMIR, etc. etc.

VENTE ETENDUE DE PELLETERIES ET DE MARCHANDISES D'AUTOMNE

PAR G. D. BALZARETTI.

Seront vendus VENDREDI et SAMEDI prochain 27 et 28 courant à ses Chambres d'Écan.

26 CASQUES Casques de peau de Lynx.

- 1 Boucaut Casques Canadiens
- APRÈS QUOI,
- 25 Pièces Draps large,
- 100 do. Casimires à la mode,
- 25 do. Gros de Naples,
- 25 do. Velour embossé,
- 1 Etoile Mérino de 6 4,
- 1 do. Bonnets Rouges,
- 1 do. Souliers de Tapis,
- 1 Caisse fil à coudre de couleurs assorties,
- 1 do. Coton à Chemises,
- 1 do. Batiste de couleurs,
- 1 do. Shales et Mouchoirs,
- 2 do. Mirroirs de Truinaux et autres,
- 1 do. Eau de Cologne et une grande variété d'autres articles.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Au dessous de £10, argent comptant, en donnant des
Au dessus de 10, 2 mois de crédit, Billets endossés
Au do. de 15, 3 do. do. à la satisfaction
Au do. de 20, 4 do. do. du courtier.
Au do. de 25, 5 do. do.
Au do. de 50, 6 do. do.

La vente commencera à UNE heure.

G. D. BALZARETTI.

26 octobre 1837.

Le Soussigné offre ses services au public, comme collecteur. Il assure ceux qui voudront bien l'encourager dans cet emploi qu'il agira avec ponctualité. demeure Rue St. George, No 36, Faubourg St. Jean.—

JOS. DUMONTIER.

Québec 13 Octo. 1837.

AUX PILOTES, APPRENTIS PILOTES, &c.



M. HAMEL, Arpenteur, se propose d'enseigner durant l'hiver prochain la Navigation hauturière, s'il peut en réunir un nombre d'élèves suffisant.

Il sera nécessaire que l'élève sache au moins lire, écrire et les premières règles de l'arithmétique, pour être admis à l'étude de la navigation, laquelle doit nécessairement commencer par la géométrie.

Il enseignera la géométrie, la trigonométrie, la sphère, l'usage des globes, du quadrans et du sextant, la manière de déterminer la latitude sur mer et sur terre, (tout d'après les principes anglais,) avec la connaissance des principales étoiles fixes, &c. Le cours durera cinq mois; il commencera le 15 novembre prochain et finira le 15 avril suivant, les heures d'étude seront de 9 à 3 tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, et le prix sera de 25 PIASTRES POUR LA SAISON, payable d'avance en argent ou par billet endossé.

Quiconque désirerait travailler avec plus d'assiduité pour recevoir des leçons à part, aux fours intermédiaires. Québec, 17 aout 1837.

A VENDRE.

UNE maison à deux étages pour quatre familles, située rue Richemond no. 11 faubourg St. Jean. S'adresser à ce Bureau.

A RAFLER.

UN bon et élégant Forte-piano en très bon ordre. Pour les conditions S'adresser à M. Grace, à son Hotel, Rue St. Joseph, Haute Ville Québec. 22 Septembre. 1837.

LES DIRECTEURS DU LIBERAL, donnent avis que M. J. Jos. Dumontier, rue St. George, n° 36, Faubourg St. Jean, est autorisé par eux à collecter les argens des souscriptions, en remplacement de M. Jos. Laurin, qui n'est plus attaché à l'établissement. Québec, 19 sept. 1837.

CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, AFFICHES PAMPHLETS etc, seront exécutés promptement et à bas prix à cette imprimerie.

CONDITIONS DU LIBERAL.

Ce journal se publie quatre fois la semaine: les MARDI et VENDREDI, en français, MERCREDI et SAMEDI en anglais.

Le prix de l'abonnement est de DIX CHELINS pour une langue seulement et DIX-SEPT CHELINS et SIX DENIERS pour les deux langues, par année, payables par semestre; non compris les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.

PRIX DES ANNONCES.

- Six lignes et au-dessous, 1er. insertion, . . . 2s. 6d.
 - Chaque insertion subséquente, 7-2
 - Dix lignes et au-dessous, 1er. insertion, . . . 3s. 4d.
 - Chaque insertion subséquente, 10d.
 - Au-dessus de dix lignes; 1er. insertion par ligne, 4d.
 - Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 1d.
- Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, ou que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

HUILE DE LOUP-MARIN.

A VENDRE par le soussigné, rue St. Pierre près de la banque de Québec.— 2000 gallons d'huile de loup-marin bouillie, 1000 do do blanche. En débarquement de la Flora, capt. Talbot, des côtes de Labrador.

V. HAMEL.

Québec, 18 aout, 1837.

AVIS.

LES Propriétaires du BATEAU A VAPEUR le CHAR LEVOIX ont le Plaisir d'informer le public et leurs amis que leur VAISSEAU sera prêt à faire un VOYAGE DE PLAISIR GRATIS Samedi prochain. Le Bateau partira de Montréal vers deux heures et descendra jusqu'à Varennes pour de là revenir à la cité.

Les Propriétaires, à la demande du public et de leurs amis feront courir leur Bateau à Vapeur entre Montréal et Québec. Ils n'ont rien négligé pour mériter l'encouragement du public. La vitesse du Bateau sera égale à celle de ceux qui courent sur le fleuve. Il y a des accommodations pour cinquante PASSAGERS DE CHAMBRE. Comptant particulièrement sur le patronage de ces derniers, ils n'ont rien épargné pour rendre ce Bateau confortable sous tous les rapports.

Le Bateau sera commandé par le CAPITAINE CHENIER, qui s'efforcera de conserver la bienveillance dont le public veut bien l'honorer quand il était capitaine de l'Union Canadienne.—

Le Bateau fera son PREMIER VOYAGE le 19 prochain Il partira de Montréal à 8 HEURES du matin; c'est l'intention des Propriétaires de faire voyager leur bateau de jour. Le prix du voyage sera de QUATRE Piastres pour les PASSAGERS DE CHAMBRE. (les repas à part.) —Les prix du fret seront ceux qu'ils exigent à bord de l'Union Canadienne.

Pour les Propriétaires, V. CHENIER, Capitaine.

11 septemb. 1837.